



**Aux personnes concernées par un Règlement 23-1181 ayant pour objet la citation de l'église de Saint-Donat située au 381, rue Allard à titre d'immeuble patrimonial**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que :

lors de sa séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Donat a donné avis de motion et déposé un projet de règlement pour adoption à une prochaine séance du conseil du règlement intitulé « Règlement 23-1181 ayant pour objet la citation de l'église de Saint-Donat située au 381, rue Allard à titre d'immeuble patrimonial ».

L'objet de ce règlement est de procéder à la citation de l'immeuble situé au 381, rue Allard à titre d'immeuble patrimonial en conformité avec les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur le Patrimoine culturel*.

Une séance du comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local du patrimoine se tiendra le **11 janvier 2024 à 18h30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat** situé au 490, de la rue Principale, conformément à l'article 130 de cette même *Loi*.

Toute personne intéressée à la citation de l'immeuble patrimonial visé dans le cadre du présent avis pourra faire ses représentations lors de cette séance.

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné, au 490, de la rue Principale et sur le site web de la municipalité et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures régulières de bureau.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>

Fait à Saint-Donat ce 6 décembre 2023

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 6 décembre 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 décembre 2023

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier